



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4003, *Revenus d'agriculture et de pêche*.

Votre nom				Votre numéro d'assurance sociale			
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)				Numéro d'entreprise			
Nom du bateau			Ville		Prov./Terr	Code postal	
Exercice	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	L'année 2016 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Espèce principal				Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4003)			
Méthode de comptabilité <input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice		Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes		Votre quote-part de la société de personnes %	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire							

Activités d'entreprise sur Internet

Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu de pêche.

À partir de combien de pages ou de sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____

Veillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connu comme adresse localisateur uniforme de ressources (URL) :

http:// _____

http:// _____

http:// _____

http:// _____

http:// _____

Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) _____ %

Revenus

Vente de poissons		
Autres produits marins		
Subventions, crédits et remboursements		
Subsides		
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche		
Pêcheur à la part (précisez le nom du bateau et du capitaine ci-dessous)		
Autres revenus (précisez) _____		
	9600	
Revenu brut : Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus et de prestations)	8299	_____ a

Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1)				a
Dépenses (inscrivez la partie affaires seulement)				
Appâts, glace, sel	9138			
Parts des membres de l'équipage	9062			
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224			
Matériel de pêche	9136			
Assurances	8690			
Intérêts	8710			
Nourriture	8523			
Permis	8760			
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4	9281			
Frais de bureau	8810			
Filets et pièges	9137			
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	8860			
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)	9060			
Réparations : Bateau de pêche				
Moteur				
Matériel électrique				
Total des trois lignes ci-dessus				
Moins : Recouvrements d'assurances				
Votre coût	8963			
Autres dépenses (précisez)				
Total partiel	9270			
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935			
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)	9936			
Dépenses totales : Total des trois lignes ci-dessus	9368			b
Revenu net (perte nette) avant rajustements : Montant a moins montant b			9369	

Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part de la ligne 9369 ou le montant sur votre feuillet T5013, <i>État des revenus d'une société de personnes</i>				c
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974			
Total : Montant c plus ligne 9974				d
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous)			9943	e
Revenu net (perte nette) après rajustements : Montant d moins montant e				f
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 3 du tableau ci-dessous)			9945	
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 3 du tableau ci-dessous)			9946	
Revenu net (perte nette) : Montant f moins ligne 9945 (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus et de prestations)				

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

.....			
.....			
Total (inscrivez ce montant à la ligne 9943 ci-dessus)			

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage			
Électricité			
Assurances			
Entretien			
Intérêt hypothécaire			
Impôts fonciers			
Autres dépenses (précisez)			
Total partiel			
Moins : Partie pour usage personnel			
Total partiel			
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)			
Montant reporté de l'année précédente			
Total partiel			1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) (si négatif, inscrivez « 0 »)			2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante :			
Montant 1 moins montant 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Déduction admissible : Le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 ci-dessus)			3

Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous êtes tenue de produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	
Retraits de l'entreprise en 2016	9932	
Apports de capital à l'entreprise en 2016	9933	

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1	2	3	4	5*	6	7	8	9	10
Numéro de la catégorie	Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	Taux (%)	DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant ajusté)	FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 2, la partie « affaires » de ce montant **moins** le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4003.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles particulières », au chapitre 3 du guide T4003.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Coût total	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Coût total	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.			Total des dispositions d'immeubles durant l'année	9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923	_____		_____
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924	_____		_____

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4003.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	9
	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 10	_____	11
Partie affaires : (montant 1 : _____) montant 2 : _____) × montant 11 : _____		= _____
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	12
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	13
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 2)	_____	14

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	A
10 \$ × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	= _____
Frais d'intérêt admissibles : Le moins élevé du montant A ou B (inscrivez-le au montant 4 du tableau A ci-dessus).	_____	B

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2016 pour le véhicule	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2016 pour le véhicule	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2016 et les exercices précédents	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	4
Le plus élevé du montant 4 ou (35 294 \$ + TPS** et TVP ou TVH** sur 35 294 \$) ▶	_____	× 85% = _____
[(800 \$ + TPS** et TVP ou 800 \$ + TVH**) × montant 3] ▶	_____	– montant 2 : _____ = _____
_____	30	
[(30 000 \$ + TPS** et TVP ou 30 000 \$ + TVH**) × montant 1]	_____	= _____
_____	montant 5	
Frais de location admissibles : Le moins élevé du montant 6 ou 7 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A ci-dessus).	_____	7

** Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.